



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 05 mai à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28/04/22

Date d'affichage : 28/04/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29

- présents : 20

- votants : 25

Nombre de voix :

- en exercice : 39

- présents : 20

- procurations : 11

- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Christian MOREL, Marie-Paule BRAND, Valérie PAGNOT, Gilles ROBERT, Bernard JACQUET

Etaient absents :

Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Daniel PRIEUR

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX

Gilles ROBERT a donné pouvoir à Denis LEROUX

Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY

Bernard JACQUET a donné pouvoir à Jean-Noël CUENOT

Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Charles SCHELLE

Catherine Rognon a été élue secrétaire.

Objet : DE2022-19 : Projets Contrat Local de Santé – Forum de la santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, plusieurs actions planifiées en 2022 vont être financées par l'ARS. Le précédent COPIL financier a ainsi validé un conventionnement avec le PNR du Doubs Horloger pour les actions suivantes :

- Renforcer les actions de proximité
- Forum de la santé
- Campagne Tikou

Présentation de l'action :

Les premiers forums de la santé ont été créés en 2021.

- Pays Horloger : le premier forum s'est tenu le 25 septembre 2021, à Morteau. Il a permis de réunir professionnels de santé du territoire Horloger et acteurs du sanitaire et du social, associations locales et partenaires du RRAPPS autour de stands de présentation et d'une conférence.
- Pays du Haut Doubs : du fait de la crise sanitaire et de l'indisponibilité de plusieurs partenaires, cette action a été reportée à plusieurs reprises. Elle se tiendra les 6 et 7 mai 2022.

Il s'agit de proposer une journée de rencontres, conférences et débats au sein d'un territoire afin de permettre aux différents acteurs de communiquer, découvrir les différentes associations ou instances qui travaillent sur ou pour un territoire donné.

Objectifs de l'action :

Objectif général : Créer du lien entre les professionnels de la santé, du médico-social, les associations et instances.

Objectifs opérationnels :

- Communiquer sur le Contrat Local de Santé
- Communiquer sur la CPTS du territoire
- Favoriser les échanges pluriprofessionnels
- Améliorer les parcours santé

Moyens mis en œuvre :

Organisation d'une conférence sur un sujet défini après consultation des professionnels de santé et du médico-social du territoire concerné.

Mise à disposition d'une salle et de matériel pour la tenue des stands par les partenaires institutionnels et associatifs.

Organisation d'un programme d'animation afin de permettre aux acteurs de la santé et du social de présenter leurs missions et outils pour les professionnels.

Budget prévisionnel

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs :

- Prestation de services : participation d'un facilitateur graphique pour apporter un visuel lors de la conférence et assurer une animation le samedi : 3000 €
- Communication : affiches, flyers, outils de communication : 250 €
- Achat de fournitures : petit matériel bureau (papeterie), badges, convivialité : 200 €

Les EPCI mettent à disposition la salle des fêtes pour l'organisation de la manifestation, ainsi que le matériel nécessaire (tables, chaises, électricité, internet et sonorisation de la conférence).

Au niveau du Pays Horloger, le forum 2022 sera ouvert au grand public afin de communiquer largement sur les actions menées en matière de santé sur le territoire. L'événement est à but non lucratif, aucune participation financière ne sera demandée aux participants comme aux exposants.

La subvention demandée est de 3450 € et couvre 100 % des coûts de l'opération.

Le Bureau du Comité syndical, après en avoir délibéré :

- autorise le Président à engager les dépenses relatives au projet
- autorise le Président à signer les conventions relatives à ce projet
- autorise le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

